



Association pour la défense
du site de Notre-Dame
et de ses environs

Communiqué de presse du 4 juillet 2022

Réaménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame de PARIS

L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DU SITE DE NOTRE-DAME ET DE SES ENVIRONS a participé au jury de sélection du cabinet d'architectes-paysagistes chargé de réaménager les abords de la cathédrale de Paris. Le bureau belge Bas-Smets a été retenu.

Pourtant au cours de notre dernier conseil d'administration réuni impérativement, et après un échange de vues, notre préférence se portait sur le projet de l'Equipe DESVIGNES.

Le projet consiste essentiellement à planter 130 arbres supplémentaires autour du parvis et le long de la rue du Cloître Notre-Dame qui est désormais réservée aux piétons.

Le parking situé sous le parvis sera aménagé en zone d'accueil des visiteurs et sans doute de boutiques... Des ouvertures sur le cours Maurice Carême permettront un accès privilégié au fleuve. Les eaux de pluies de la toiture de la cathédrale seront récupérées et permettront, plusieurs fois par jour en été, de faire courir sur le parvis une lame d'eau permettant de rafraîchir l'atmosphère. Enfin le square Jean XXIII et le square de l'Île de France seront agrandis laissant toutefois un passage pour les véhicules venant du pont de l'Archevêché. L'espace sud du parvis autour de la statue de Charlemagne est préservé. Le tout constituera une promenade pour les touristes. Les grandes pelouses pouvant accueillir les foules y seront privilégiées.

L'Association salue la sobriété du projet qui conserve de nombreux éléments qui le méritent. Toutefois ces aspects séduisants ne peuvent dissimuler de graves lacunes.

Contrairement aux discours officiels et malgré une concertation d'apparence, les préoccupations des riverains ont été complètement ignorées. Rien n'est envisagé pour améliorer et faciliter leur vie quotidienne.

Le choix de l'entrée des touristes en groupes (certes après horodatage) qui se fait par la rue Massillon et la rue du Cloître Notre-Dame entraînera de graves nuisances pour la vie des riverains avec 15 millions de touristes par an.



Association pour la défense
du site de Notre-Dame
et de ses environs

Au plan patrimonial, le charmant square Jean XXIII (anciennement square de l'Archevêché), créé en 1837 par le Préfet Rambuteau et achevé en 1844, est modifié et perd son caractère. Il fut le premier parc public du quartier. Il en est de même du square de l'Île de France qui accueille le Mémorial des Martyrs de la Déportation inauguré en 1962 par le général De Gaulle. L'aménagement paysager et horticole du projet apparaît minimaliste et commun. Il doit être compatible avec l'accès sans restriction de foules considérables. On espère que les arbres remarquables de ces squares seront conservés en particulier un arbre à miel *Trintadum Daniellii* et un faux poivrier. Les espaces « enfants » (bac-à-sable, balançoires...) pourtant très fréquentés avant l'incendie par les familles du quartier et les visiteurs semblent supprimés ainsi que les toilettes publiques et aucun aménagement n'est prévu.

Mais la révolution majeure du projet est la suppression des grilles qui entourent les squares et la cathédrale. L'espace libéré est théoriquement une idée séduisante, mais alors comment les protéger contre des actes de malveillance ou de vandalisme ?

Seules ces grilles garantissent à la nuit tombée calme et sécurité à l'édifice et à son environnement.

Après mai 68, certains parmi vous se souviennent sans doute que nos squares avaient été ouverts la nuit. Cela avait entraîné de graves dégradations et des nuisances insupportables pour les riverains. Devant les protestations des habitants nos grandes grilles avaient été remises en place et les squares fermés la nuit.

Avons-nous envie de voir des groupes de noctambules faire la fête dans nos squares comme sur les berges de Seine ou d'assister à un grand concert Techno improvisé ?

Les squares Jean XXIII et de l'Île de France offraient des espaces de charme paisible. Pourquoi les effacer ? Paris manque-t-il de grandes pelouses libres ? Luxembourg, Invalides, Breteuil, Champ de Mars... Ce projet apparaît bien plus comme un appauvrissement que comme un enrichissement.

Il entraînera inévitablement des problèmes de sécurité et de propreté.

Il expose des monuments fragiles (la fontaine de la Vierge d'A. Vigoureux (1845), le Mémorial de la Déportation) à tous les actes de vandalisme ou de profanation.

Nous devons nous souvenir qu'il y a quelques années une tentative d'attentat avait eu lieu près de la cathédrale. Nous avons à cette époque signalé à Mgr JACQUIN Recteur de la cathédrale, qu'une voiture pouvait très bien en passant par le Pont au Double ou la rue d'Arcole pénétrer sur le parvis. Le risque était identique sur la place de l'Hôtel de Ville. Après ces remarques des plots de protection furent posés.



Association pour la défense
du site de Notre-Dame
et de ses environs

Avec bruit et éclairage 24 heures sur 24, que deviendra la faune de ces jardins ? Comment survivront les abeilles du rucher situé sur le toit du presbytère ? Comment nicheront les faucons crécerelles qu'on observait déjà en 1840 et dont on a vu à la mi-juin un couple avec 4 juvéniles pour la première fois depuis l'incendie au-dessus des tours de la cathédrale ? Où sont passées les préoccupations écologiques de la municipalité ?

Nous ne manquerons pas dans la mesure du possible de participer à toutes les réunions de travail afin de tenter d'améliorer le projet et de faire entendre nos préoccupations.

Bien cordialement à tous.

Denise CHARENSOL

Secrétaire générale